



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 ABROGATION DES RÈGLEMENTS
RELATIF À L'INCENDIE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère à la séance du 02 décembre 019. Un avis de motion a été donnée :

- 1- À l'égard de l'avis de motion du projet de règlement numéro 317, abrogation des règlements relatifs à l'incendie
- 2- Que le dépôt du projet de règlement numéro 317, abrogation des règlements relatifs à l'incendie a été déposé à la table du conseil le 02 décembre 2019 et que tout intéressé peut venir consulter ce le règlement au bureau municipal au 756A, rue principale à Saint-Sylvère.
- 3- Que le règlement numéro 317 abrogation des règlements relatifs à l'incendie sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil municipal, au lieu ordinaire des séances du conseil situé au 837, 8^e rang à Saint-Sylvère.

Tout intéressé peut consulter ce règlement au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvère sur les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Sylvère
Ce 03^e jour du mois de décembre 2019

Sophie Millette
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 03^e jour de décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 03^e jour de décembre 2019.

Sophie Millette
Directrice générale et secrétaire-trésorière